

Cochez le collègue correspondant à votre société

COLLÈGE	DESCRIPTION	COTISATION*	DROIT DE VOTE	<input checked="" type="checkbox"/>
A	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires en France inférieur à 100 000 € et au moins un membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France inférieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables et dont la maison-mère génère un chiffre d'affaires toutes activités dans le monde inférieur à 10 milliards d'euros 	2 801 € HT 3 361,20 € TTC	1	<input type="checkbox"/>
B	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 150 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables et dont la maison-mère génère un chiffre d'affaires toutes activités dans le monde inférieur à 10 milliards d'euros 	5 602 € HT 6 722,40 € TTC	2	<input type="checkbox"/>
B'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 200 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 6 M€ dans le secteur des énergies renouvelables et dont la maison-mère génère un chiffre d'affaires toutes activités dans le monde inférieur à 10 milliards d'euros 	8 403 € HT 10 083,60 € TTC	3	<input type="checkbox"/>
C	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 250 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 10 M€ dans le secteur des énergies renouvelables ou dont la maison-mère génère un chiffre d'affaires toutes activités dans le monde supérieur à 10 milliards d'euros 	11 204 € HT 13 444,80 € TTC	4	<input type="checkbox"/>
C'	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 300 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 30 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	16 806 € HT 20 167,20 € TTC	6	<input type="checkbox"/>
D	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 50 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	22 408 € HT 26 889,60 € TTC	8	<input type="checkbox"/>
D'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 60 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	33 612 € HT 40 334,40 € TTC	12	<input type="checkbox"/>
E	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 75 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	44 816 € HT 53 779,20 € TTC	16	<input type="checkbox"/>
E'	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 85 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	67 224 € HT 80 668,80 € TTC	24	<input type="checkbox"/>
F	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires en France supérieur à 100 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	89 632 € HT 107 558,40 € TTC	32	<input type="checkbox"/>
U	<ul style="list-style-type: none"> Écoles et universités (U) 	215 € HT 258 € TTC	sans	<input type="checkbox"/>

* Cotisations 2019 - Les organisations non soumises à la TVA paient le montant TTC.

Les adhésions sont valables par année civile.

Les adhérents qui adhèrent en cours d'année, doivent s'acquitter de :

- 100 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1^{er} janvier au 30 juin,
- 50 % du montant de la cotisation quand leur adhésion est validée par un conseil d'administration qui se tient du 1^{er} juillet au 31 décembre.